

## LE PROCES DES QUATRE NOIRS AMERICAINS

# Cinq ans de prison pour les pirates de l'air

*Les deux femmes ont obtenu deux ans avec sursis*

Peines sévères si l'on considère le sens de leur combat, peines attendues si l'on s'en tient à la réprobation que suscitent dans l'opinion publique les actes comme les détournements d'avion : Melvin Mac Nair et George Brown ont été condamnés à cinq ans de réclusion. Jean Carol Mac Nair et Joyce Tillerson, à cinq ans de prison dont deux avec sursis par la cour d'assises de Paris pour le détournement sur Alger, le 31 juillet 1972, de l'avion Detroit-Miami.

**P**ASSION contenue de RAYMOND Forni, rafales glacées de Louis Labadie, générosité et chaleur communicatives de Jean-Jacques de Felice, beauté du verbe et sincérité bouleversante de George Pau-Langevin, arrière-petite-fille d'esclaves — elle est antillaise — comme ces frères et sœurs du box des accusés : rarement, dans un grand procès, les multiples éléments d'une défense collective n'avaient été aussi complémentaires, harmonieux. Ni chevauchement, ni redites dans leur discours, hors le leitmotiv qui est revenu presque à chaque instant, pendant cinq jours, dans cette salle d'assises : il faut en finir avec le racisme, honte et plaie de l'humanité.

George Pau-Langevin a su tirer des profondeurs de sa négritude de superbes formules : « Il faut savoir ce que c'est pour un enfant noir d'apprendre la religion : le noir est maudit, le noir est le diable ; Dieu est blanc. » Cela répondait aux paroles méprisantes de l'avocat général Langlois sur le vaudou, valeur de culture, héritage et refuge pour ceux qui, durant des siècles, furent

achetés et vendus comme du bétail. Le magistrat, que nous avons connu en d'autres circonstances plus généreux, avait également reproché aux quatre accusés de ne pas avoir choisi, plutôt que de détourner un avion, de s'immoler par le feu : « Cela a plus de gueule », avait-il même ajouté. La riposte de M<sup>c</sup> Pau-Langevin fut cinglante : « J'espère que le Mouvement de libération des Noirs aura

retenu le conseil. C'est une façon de résoudre définitivement le problème. »

« Dites-leur par votre jugement que vous avez compris le sens de leur lutte et récusez le mépris dont ils ont été accablés. Que votre verdict soit de fraternité ! » a demandé aux jurés, en terminant, M<sup>c</sup> Pau-Langevin.

M<sup>c</sup> De Felice leur a ensuite demandé la même compréhension, mais a ajouté cette parole en garde : « On vous a parlé de remise de peine, ne le croyez pas. Il n'y a pas de libération conditionnelle pour les étrangers, sauf si c'est pour les expulser aussitôt après. Or, ces deux hommes et ces deux femmes veulent vivre ici, vivre avec nous.

Faites en sorte qu'ils soient libérés dès aujourd'hui. »

Au nom des quatre, Joyce Tillerson a fait ensuite une courte et émouvante déclaration : « Nous ne sommes plus les êtres terrorisés et désespérés que nous étions en 1972. Nous regrettons ce que nous avons fait, ayant depuis compris qu'il existe d'autres manières de prouver ce que nous voulions prouver. Nous pensons aux autres jeunes Noirs encore désespérés et humiliés et demandons non pas à genoux mais dans notre dignité d'hommes et de combattants antiracistes qu'on nous rende justice et que nous puissions être réunis avec nos enfants. »

Charles Blanchard